

# Communiqué de presse

Vendredi 23 juillet 2021

## Attaques de loups, stop aux traumatismes infligés !

L'élevage de notre région Bourgogne-Franche-Comté est désormais régulièrement touché par des attaques de prédateurs, en particulier de loups, espèce inexorablement de retour et désormais bien installée, comme ardemment souhaité par certains.

Les attaques meurtrières et destructrices de troupeaux s'enchaînent village après village et les dispositifs de protection démontrent les limites de leur efficacité.

Avons-nous la connaissance scientifique pour juger que la réintroduction du lynx ou la présence du loup constituerait un bienfait notoire pour la biodiversité ?

Allons-nous délibérément ruiner le métier d'hommes et de femmes passionnés par la conduite de leurs troupeaux, laisser détruire, impassible, leur savoir-faire, la valeur du patrimoine génétique de leurs troupeaux fruit du travail de plusieurs générations d'éleveurs et leur passion du métier et finalement admettre le recul de l'élevage local, véritable garant d'un aménagement durable de nos territoires, au bénéfice du loup et par ricochet au profit de l'importation ?

Étonnante conception de la reconquête de notre souveraineté alimentaire des circuits courts et de l'alimentation de proximité !

**L'activité d'élevage déjà fragilisée dans notre région n'est pas compatible avec la présence du loup et du lynx.**

La conduite de nos élevages à proximité des villages, la présence de sentiers de randonnée, les difficultés de poser des filets électriques que ce soit dans les zones escarpées de montagnes ou à proximité de bocages et le manque de main d'œuvre ne permettent pas un déploiement efficace des moyens de protection. La définition de zone non protégeable doit impérativement être adaptée à notre région afin de faciliter l'accès aux tirs de défense. Il faut éduquer les loups en les dissuadant d'attaquer et cela ne se fera qu'en leur rappelant de façon radicale que les troupeaux domestiques ne constituent pas leur garde-manger !

Tout comme le maître est responsable des actes de son chien, l'Etat français se doit d'être responsable des prédateurs dont il a fait le choix d'assurer le développement ! Les indemnisations des dommages faites aux troupeaux doivent être sans conditions, rapides et à hauteur des pertes réelles, car aujourd'hui, les seuils d'indemnisation des pertes directes et indirectes sont très largement sous-évalués. Ces indemnités doivent également prendre en compte le temps passé, le stress et la détresse des éleveurs impactés.

**Nous demandons formellement aux pouvoirs publics de prendre toutes les mesures nécessaires pour stopper le retour du loup et demandons systématiquement l'abattage de celui-ci dès les premiers signes de présence à proximité de nos élevages. Il doit en être de même pour les lynx aux comportements déviants.**



Contact Presse

Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté

Angéline DELRUE, chargée de communication

angelina.delrue@bfc.chambagri.fr – 03 80 48 43 02

[www.bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr](http://www.bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr)